

|  |  |
| --- | --- |
| **38/2015** | **25 juin 2015** |

**FR**

# **Les Comités européens tirent la sonnette d'alarme au sujet de l’épidémie silencieuse qui touche l'Europe**

# **Il y aura deux fois plus de décès liés à l’amiante que de victimes d'accidents de la route**

Le **24 juin 2015**, le Comité économique et social européen (CESE) et le Comité des régions (CdR) ont écouté les témoignages alarmants de plusieurs grands experts européens de l’amiante. Qu'il s'agisse d’un logement social ou du palais royal, toutes les habitations et tous les citoyens sont concernés. Durant la conférence, un expert a exposé des chiffres qui seront publiés prochainement. Le **nombre total de décès en Europe est estimé à 47 000 par an**, ce qui représente 50 % de plus qu'on ne le pensait et le double des décès dus aux accidents de la route. Les élèves et les enseignants, les bricoleurs et le personnel d’entretien font partie des nouveaux groupes à risque et viennent s'ajouter à la longue liste de travailleurs et de particuliers qui sont de plus en plus menacés par les bâtiments contaminés par l’amiante dans toute l'Europe.

En dépit de son interdiction en 2005, l'amiante reste présent dans de nombreux endroits: navires, trains, machines, tunnels et conduites des réseaux publics et privés de distribution d’eau. L’amiante a été largement utilisé dans les bâtiments construits entre 1961 et 1990. Les millions de tonnes d'amiante qu'ils contiennent encore mettent en danger non seulement les travailleurs du bâtiment et le personnel d’entretien, mais potentiellement toute personne présente ou occupant les immeubles concernés. Dans les plus grands États membres, les programmes de désamiantage pourraient coûter jusqu’à **10 à 15 milliards d’euros par pays**, ce qui équivaut, aux prix actuels, au coût de la construction d’un tunnel sous la manche pour chacun d'entre eux. À l'échelle du seul Royaume-Uni, plus de 80 % des écoles contiennent toujours de l’amiante. Il est également alarmant de voir croître le risque auquel les consommateurs sont exposés, que ce soit lorsqu'ils bricolent ou face à des produits de consommation courante contaminés par l'amiante, tels que des récipients thermos, qui passent à travers le filet des contrôles de surveillance du marché de l’UE.

Selon le corapporteur du CESE sur l'amiante, M. Enrico GIBELLIERI, «les États membres et les institutions européennes doivent agir dès maintenant afin de contrecarrer cette crise de santé publique émergente. Des plans d’action nationaux doivent être mis en œuvre et la réaction de la Commission européenne à ce risque majeur pour la santé publique devrait constituer une de ses priorités dans tous les domaines stratégiques. Tout cela concerne un public bien plus vaste que les travailleurs des usines, qui étaient traditionnellement exposés. Notre inquiétude s'étend désormais aux enfants dans les écoles, aux personnel des hôpitaux et des bâtiments publics, ainsi qu'à toute personne vivant dans une maison; presque tout le monde est donc concerné.»

La conférence «[Désamianter l'Europe en toute sécurité](http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.events-and-activities-europe-asbestos-free)» constituait une action de suivi de l'[avis du CESE sur l'amiante](http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.events-and-activities-europe-asbestos-free-opinions), publié au mois de février. Celui-ci invite instamment la Commission européenne et les États membres à suivre l’exemple de certains États membres, qui ont mis en place des registres publics répertoriant les bâtiments contenant de l’amiante et ont élaboré des plans d'action pour désamianter en toute sécurité. Le Comité a également prié la Commission européenne de saisir cette occasion pour lier son programme de désamiantage en toute sécurité à son programme sur la rénovation d’immeubles à des fins d'efficacité énergétique.

La Commission européenne et les États membres devraient aussi améliorer la surveillance du marché pour ce qui est de l'importation de produits contenant de l’amiante dans l’UE.

Mme Yoomi RENSTRÖM, présidente de la commission de la politique sociale du CdR, a lancé un appel en vue de la révision du cadre législatif actuel de l’UE et a plaidé pour que les différents niveaux de gouvernance cessent de se renvoyer la balle. «Les collectivités régionales et locales ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de mesures visant à relever les défis liés à l’amiante, mais il convient de leur fournir des ressources adéquates pour y parvenir», a-t-elle conclu.

M. Mauro D’ATTIS, rapporteur du CdR sur le cadre stratégique de l'Union européenne en matière de santé et de sécurité au travail pour la période 2014-2020, a déploré le fait que le désamiantage ne figure pas dans les priorités de l’agenda politique de l’UE, et a souligné le manque de volonté politique d'aborder un problème qui tue des milliers de personnes chaque année. «Nous avons besoin d’une analyse rigoureuse des risques existants et d'un modèle efficace pour recenser la présence d’amiante dans les bâtiments», a-t-il encore souligné.

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter:**

Chef de l'unité «Presse» du CESE

Alun.Jones@eesc.europa.eu

Téléphone +32 25468641 / Mobile + +32 (0)473524532

*\_\_****\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***

*Le Comité économique et social européen assure la représentation des différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée. Il constitue un organe institutionnel consultatif, établi en 1957 par le traité de Rome. Grâce à sa mission de consultation, ses membres, et donc les organisations qu’ils représentent, peuvent participer au processus décisionnel de l’Union européenne. Il compte 353 membres venus de l’Europe entière, qui sont nommés par le Conseil.*

*\_\_****\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***